



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Représentant de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin

**Secrétariat général**

Service de la réglementation et des affaires générales

**ARRÊTÉ n°2015-040/PREF/SG/SRAG**  
**Autorisant une manifestation sportive**  
**à Saint-Martin le 10 mai 2015**

Le Représentant de l'état dans les collectivités  
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier de la Légion d'honneur

\*\*\*\*

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
  - Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
  - Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
  - Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
  - Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
  - Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014-064 du 04 décembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CHOPIN, préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
  - Vu** la demande en date du 26 mars 2015 formulée par Monsieur Erwan GENTIL, président de l'association SXM TRI ACADEMIE;
- 
- Vu** la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
  - Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 25/03/2015;
  - Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 26/03/2015;
  - Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 28 avril 2015 ;
  - Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin,

## ARRÊTE

**Article 1er** : Monsieur Erwan GENTIL, président de l'association SXM TRI ACADEMIE, est autorisé à organiser un triathlon, le dimanche 10 mai 2015, dont les détails du parcours sont les suivants :

Natation : 2 boucles de 375 mètres dans le lagon face à l'hôtel Mercure.

Cyclisme : 2 boucles de 10 kilomètres du cinéma de Sandy Ground jusqu'à la frontière des Terres-Basses.

Course à pied : 2 boucles de 2,5 km entre l'hôtel Mercure et l'entrée de la plage de Baie Rouge.

**Article 2** : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'une ambulance et deux secouristes

**Article 3** : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Martin, le 28 avril 2015

Le préfet

Philippe CHOPIN

## DESIGNATION DES SIGNALEURS

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	N° du permis de conduire	Date de délivrance
Erwan Gentil	04/09/79	2 residence villa paradise	An71699	16/10/97
Audrey Donal	04/12/78	2 residence villa paradise	Rg08740	19/12/97
Grégory Pigeon	24/05/82	49 mont vernon 1	000 235 300 614 (SN 89832)	30/10/2000
Phillipe Guérard	11/10/1964	9 résidence des ambarella, Parc de la baie Orientale, 97150 Saint-Martin	830994111229	21/05/2013
Cathy Guérard	18/09/1966	9 résidence des ambarella, Parc de la baie Orientale, 97150 Saint-Martin	841091200528	02 /01/2008
Boris Villemin	29/06/1983	10 résidence caraibes, parc de la baie orientale, 97150 saint-martin	000968200530	08/11/2006

Itinéraire et points nécessitant la présence de signaleurs en page suivante.